

TROPHEE SENIORS du Golf de La Grande Motte
Du 28 février au 29 février 2020
Avenue du Golf 34280 La Grande Motte – www.golflagrandemotte.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, **ayant 50 ans ou plus la veille du premier jour de l'épreuve**, c'est-à-dire nés avant le 28 février 1970 et répondant à l'ensemble des critères d'inscription. Voir §1.2.1-7 (3.Joueur)

Limites d'index : Dames index inférieur à 18,5
 Messieurs index inférieur à 15,5

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 96 participants (Minimum Dames et Wild Card inclus)

Nombre total de joueurs <i>maximum</i>	dont Dames <i>minimum</i>	dont wild cards <i>maximum</i>
96	21	10

Note 1 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **13 février 2020**.

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Note 2 : Seront réservées 15 places chez les Messieurs et 5 places chez les Dames pour des joueurs et joueuses non-classés au Mérite Seniors

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera dans le respect du cahier des charges des Trophées Seniors : voir §1.2.1-7 (7.Champ des joueurs)

FORME DE JEU

Stroke Play Brut / 36 trous / 18 trous par jour / 1 série Dames et 1 série Messieurs

Marques de départ : Messieurs : Marques **Jaunes** Dames : Marques **Rouges**

INSCRIPTION

Les inscriptions se feront uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement jusqu'au Jeudi 13 Février 2020 à 18 heures et seront adressés à :

Golf de La Grande Motte Avenue du Golf 34280 La Grande Motte
Chèque à libeller à l'ordre de : Régisseur de recettes Golf Grande Motte

Droits d'engagement (y compris journée d'entraînement) :

Seniors Non Abonnés du Club **80 €**

Seniors Abonnés du Club **50 €**

Clôture des engagements : 13 février 2020 à minuit.

Forfait : voir § 1.2-1-7 (13.Forfait) Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

CLASSEMENT & PRIX

Classement en brut uniquement sur l'addition des 2 tours. Départage : Play-off « trou par trou » pour la 1ère place des classements généraux de chaque série Dames et Messieurs. Voir § 1.2-1-7 (7.Classement)

Remise des prix le 29 février 2020, 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

Cadeaux aux 1^{ers} des classements Généraux Hommes et Dames – Autres Prix : 2 Prix Dames, 2 Prix Messieurs.